



Accusé certifié exécutoire

EXTRAITé DU BREG SÉRE 60/01/2017

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°9:

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS -EXERCICE 2017 Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 29

Absent: 0

Excusés: 6

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Philippe FARGEON (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaël LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent:

Secrétaire : Jessica CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

DOSSIER N° 9:

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES

CREDITS - EXERCICE 2017

RAPPORTEUR: Joan TARIS

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans la mesure où les crédits ouverts au budget primitif en section d'investissement de l'exercice 2016 s'élevaient à 5 166 487,82 € en ce qui concerne les chapitres 20, 204, 21 et 23, le quart de ces crédits représente donc 1 291 621,96 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017 en mars prochain, un crédit global de 322 950,00 € se rapportant aux dépenses d'investissement figurant à l'article 2 de la présente délibération. Cette somme n'inclut pas les reports de crédits d'investissement.

Ainsi,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) autorisant la commune à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

VU la délibération du 15 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,

VU la délibération du 7 juin 2016 approuvant la décision modificative N° 1,

VU la délibération du 11 octobre 2016 approuvant la décision modificative N° 2,

VU la délibération du 13 décembre 2016 approuvant la décision modificative N° 3,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Autorise en section d'investissement l'ouverture des crédits dans les conditions Article 1: suivantes.

Chapitre	Crédit ouvert l'exercice précédent	1/4 des crédits ouverts l'exercice précédent	Crédits anticipés sur le budget primitif 2017
20	191 159,07	47 789,77	30 000,00
204	160 563,34	40 140,84	10 000,00
21	4 097 948,17	1 024 487,04	232 950,00
23	716 817,24	179 204,31	50 000,00
Total	5 166 487,82	1 291 621,96	322 950,00

Article 2 : Précise que cette autorisation est ainsi répartie :

napitre	Article	Nature de la dépense	Montant TTC		
20	2031	Toutes voies - étude de mise en œuvre de stationnement règlementé	30 000,00		
	Total 2031 30				
204	2041581	Pôle d'échange multimodal - Etudes préliminaires convention SNCF	10 000,00		
	Total 2041581				
21	2128	Parcs - Travaux de sécurité des aires de jeux			
	2128	Bâtiments communaux - Portail entrée CTM avec motorisation	8 000,00		
	2128	parc de l'Ermitage - Enfouissements des alimentations électriques	5 000,00		
	2128	Aire de jeux du parc Marceau - Complément de copeaux de bois sur une épaisseur de 30 cm			
		Total 2128	26 000,00		
	2135	Maternelle Ermitage - Mise en place de rideau store classe 2	450,00		
	2135	Bâtiments communaux - Travaux de création divers et de mise en sécurité réalisés par entreprises pour la mise en conformité des établissements Communaux	50 000,00		
	2135	Bâtiments communaux - Contrôle d'accès bâtiment	4 000,00		
	2135	Bâtiments communaux - Remplacement digicode par lecteur de badge bâtiment	3 000,00		
	2135	Bâtiments communaux - Contrôle d'accès par entreprise.	2 000,00		
	2135	Bâtiments communaux - Achat de peinture pour les travaux dans les bâtiments communaux.	2 000,00		
		Total 2135	61 450,00		
	2184	La Source - Achat de mobilier	10 000,00		
		Total 2184	10 000,00		
	2188	Bois du Bouscat - Module pédagogique fixe (type ONF)	2000,00		
	2188	Espace incroyable comestible - Table et chaise	1 000,00		
	2188	La Source - Achat de documents et de matériel divers	50 000,00		
	2188	Ecole de Musique - achat d'instruments			
	2188	Ecoles - Mobilier écoles			
	2188	Ecoles - Acquisition d'électroménager	20 000,00		
	2188	Matériel de cuisine dans les écoles	4 000,00		
	2188	Crèches et halte-garderie - remplacement de matériel électro- ménager	8 000,00		
	2188	Parcs - Signalétique	4 000,00		
	2188	Bâtiments communaux - Achat de fournitures pour la remise en état des logements de fonction.	3 500,00		
	2188	Bâtiments communaux - Echafaudage + échelle	2 000,00		
	2188	Bâtiments communaux - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité Communaux	8 000,00		
		Total 2188	135 500,00		
23	2313	Construction Eco-structure	50 000,00		
		T 1 2242	E0 000 00		
23		Total 2313	50 000,00		

Article 3:

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017, chapitres 20,

204, 21 et 23.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE

Patrick BOBET